

—  
**MAIRIE**  
 DE  
**SANDRANS**  
 01400  
 —

**CONSEIL MUNICIPAL N°4**  
**du 02 Décembre 2020 à 20H04**

Tél.04 74 24 52 20  
 Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

Présents: Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET, Clémence PRADA.

Absents excusés : Marjorie MERLINC donne pouvoir à Audrey CHEVALIER, Damien FERRIER donne pouvoir à Emmanuel TRINDADE.

Absents : Florence DUPONT

Monsieur Emmanuel CHOMETON est élu secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu N°3 du 19 Octobre 2020:**

Monsieur le Maire fait une précision sur la délibération N°1 Commissions municipales : La délégation mobilité reste à Madame Marjorie MERLINC.

Le compte rendu N°3 du 19 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des 12 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Budget Commune – Décision modificative N°2**

Une intégration des frais d'étude pour la construction de l'école pour l'exercice 2020 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats au compte 2313/041 et les titres au compte 2031/041, un vote de crédit supplémentaire de 36 000 € est nécessaire. Monsieur le Maire précise que ses dépenses sont déjà réglées. Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude		36 000.00 €
<b>TOTAL Recette 041</b>		<b>36 000.00 €</b>
2313/041 Immos corpo en cours, constructions		36 000.00 €
<b>TOTAL Dépense 041</b>		<b>36 000.00 €</b>

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix cette décision modificative N°2**

**2- SIEA – Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP)**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagé a été mise en place par le SIEA et doit être signée.

Monsieur Emmanuel TRINDADE informe que le coût annuel de cette adhésion est de 0.20 € par habitant soit environs 108 €.

**Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 12 voix d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.**

### 3- Bulletin municipal 2021

Monsieur Emmanuel TRINDADE, propose les devis de trois entreprises pour la réalisation du bulletin municipal 2021 :

#### Impression en 24 Pages

-Bureau Vallée : 420 € HT

-DG Promo : 425 € HT + 800 € HT en conception

-Imprimerie multitude : 850 € HT + 560 € HT en conception

#### Impression en 28 pages

-Bureau Vallée : 475 € HT

-DG Promo : 460 € HT + 900 € HT en conception

-Imprimerie multitude : 960 € HT + 640 € HT en conception

La commission communication préconise le devis de DG Promo.

Madame Audrey CHEVALIER informe que le nombre de pages est en réduction mais qu'un chiffrage précis n'est actuellement pas possible. Elle précise qu'un vote ce jour est pourtant nécessaire puisqu'au prochain Conseil municipal le bulletin devrait déjà être édité. Monsieur Emmanuel TRINDADE explique que même si le nombre de pages n'est pas défini la comparaison des différents devis permet d'obtenir une gamme de prix assez précise.

Madame Caroline GUERIN indique qu'à ce jour le bulletin compterait environs 20 pages sans compter les comptes rendus des Conseils municipaux.

Les conseillers municipaux s'accordent sur la réalisation de la conception et de l'impression à la même société.

**Après débat, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix, la réalisation de la conception et de l'impression par la société DG Promo. Ils autorisent Monsieur le Maire, ou son adjoint en charge de la communication, à signer le devis correspondant au nombre de pages qui sera arrêté.**

### 4- Salle des fêtes – Etude de faisabilité

Afin de mettre aux normes et notamment d'accessibilité, la salle des fêtes, Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin de mener une étude de faisabilité concernant sa réhabilitation ou la construction d'une nouvelle. Deux devis sont présentés :

-Escale architectes : 6 360 € TTC

-86 l'atelier : 7 080 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les budgets ne sont pas ouverts actuellement, et demande un accord de principe pour l'inscription de l'opération au budget 2021.

Monsieur Marc MAZET demande si une étude a déjà été réalisée par le passé. Madame Audrey CHEVALIER informe qu'une étude d'accessibilité a été réalisée par la société Diag Access pour un montant de 1 219.92 € en 2011. Et qu'une pré-étude de faisabilité a été réalisée pour la salle des fêtes et l'école par un cabinet d'architecte, Monsieur François Baude, sans facturation. Madame Audrey CHEVALIER dit aussi être à la recherche de plus d'informations sur cette étude de faisabilité mentionnée par l'équipe précédente.

Monsieur Marc MAZET précise ne pas avoir plus d'éléments à communiquer mais informe que la construction d'une nouvelle salle des fêtes ainsi qu'un local technique était prévu au PLU avec une expropriation envisagée. Il précise qu'une rénovation de la salle des fêtes actuelle imposera une modification du PLU et voir du PLUI qui est en projet. Il expose aussi le problème de son emplacement qui apporte des nuisances aux riverains et un problème de sécurité avec la route à proximité immédiate.

Madame Audrey CHEVALIER informe que la Préfecture impose une mise au norme en accessibilité pour l'année 2021 et qu'une réflexion doit être menée au plus vite afin de lancer les démarches.

Après débat, les conseillers municipaux s'accordent pour lancer dans un premier temps une étude dans le but d'obtenir des montants précis sur une réhabilitation ou une construction.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis d'Escale Architectes d'un montant de 6 360 € TTC afin de mener une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la salle des fêtes ou la construction d'un nouveau bâtiment. Et valident l'inscription de l'opération au budget 2021.**

## 5- Commerce ambulant

Une demande d'emplacement a été émise par Mme Nathalie Jobaze pour un commerce ambulant en alimentation générale. Monsieur le Maire précise que le droit de place pour le camion de pizza ambulant actuel est de 258 € par semestre. Madame Audrey CHEVALIER informe que le jour de présence serait le lundi de 15H30 à 17H30 et qu'elle pourrait commencer dès ce lundi 7 Décembre. Un raccordement à l'électricité n'est pas nécessaire. Elle énumère les produits principalement locaux mis en vente et précise que du pain pourra être fourni sur commande ainsi qu'un passage chez des personnes isolées. Monsieur Marc MAZET demande ou en est la vente du fonds de commerce de l'ancienne épicerie. Monsieur Bernard TAPONAT précise qu'à ce jour le bâtiment est toujours en vente. Après débat, les conseillers s'accordent dans un premier pour établir une convention de six mois avec 3 mois gratuit.

**Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 12 voix la demande de commerce ambulant en alimentation générale par une convention de six mois renouvelable, applicable au 07/12/2020, avec un droit de place de 258 € par semestre dont trois mois gratuit pour le premier. Il fixent le jour de présence les lundis de 15H30 à 17H30 et autorisent Monsieur à signer la convention.**

### **C/ Questions diverses**

- **Finances budget Commune:** Afin de régler la facture d'EGCA pour le busage du fossé Route de Sainte Olive, d'un montant de 4212 €, un arrêté (Décision modificative N°1) a été pris pour effectuer un virement de crédit de 4212 € des dépenses imprévues d'investissement (020/020) sur le compte réseaux de voirie 2151 de l'opération 127 (voirie). Monsieur Marc MAZET demande si cela n'avait pas été pris dans des travaux complémentaires. Monsieur le Maire répond non.
- **Cimetière :** L'opération numérisation du cimetière, inscrite au budget 2020 est relancée. La réactualisation des devis a été demandée.
- **Station d'épuration :** L'entretien sera réalisé par des élus. Une moto faucheuse va être louée, pour un montant de 100 € TTC environs par jour. Monsieur Patrick ALVAREZ précise que 2 jours devraient être nécessaires.
- **Communication :** L'information Panneau Pocket a été envoyée aux administrés ainsi que la première newsletter.
- **Urbanisme :** Les travaux de l'antenne relais ont débuté le 17 novembre dernier. Madame Audrey CHEVALIER informe qu'un camouflage vert avait été demandé et qu'à ce jour il ne l'est pas, elle se renseigne. Elle précise également que l'antenne devrait être opérationnelle courant 2021.
- **Divers :** En raison des fêtes de fin d'année, les permanences de la mairie seront fermées du 26/12/2020 au 02/01/2021.
- **Cérémonie des vœux :** Samedi 23 Janvier à 11H sous réserves des nouvelles mesures gouvernementales.
- **Prochain Conseil Municipal :** Mercredi 20 Janvier à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H07.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présent

